

## Le Sénat américain rejette la loi anti-BDS et pro-Israël

*Dominique Delawarde 24 Janvier 2019*



Le 21 janvier, j'écrivais un article indiquant que le Sénat US examinait une loi anti-BDS (**B**oycott, **D**ésinvestissement et **S**anctions) visant, entre autre, à protéger Israël d'un boycott de la part des citoyens et entités américaines qui trouveraient répréhensible l'action de l'état hébreu et qui souhaiteraient marquer leur désapprobation.

<https://reseauinternational.net/reactions-etats-unis-israel-russie-point-de-situation/>

**Contre toute attente, cette loi n'est pas passée car le nombre de voix en sa faveur n'a pas atteint les 60 voix** nécessaires (sur 100 sénateurs). Le texte n'a obtenu que 56 voix contre 44.

Que s'est-il donc passé et quels enseignements peut-on tirer de ce vote ?

1 – Le projet était présenté **par les sénateurs républicains** qui ont la majorité au Sénat 53 contre 47.

Il suffisait donc que 7 sénateurs démocrates trahissent leur camp, au profit de l'état hébreu, pour obtenir les **60 voix nécessaires** pour faire passer la loi au Sénat. Le problème est que le projet était présenté par les sénateurs républicains et qu'**il était hors de question, pour les démocrates de cautionner un projet quel qu'il soit venant des républicains, surtout en cette période de shutdown.....** La haine des démocrates, engagés dans une lutte à mort contre Trump, a atteint un tel niveau qu'il interdit quasiment aujourd'hui d'envisager un projet bipartisan.

2 – **Deux des sénateurs démocrates les plus influents, membres de la communauté juive, Bernie Sanders et Dianne Feinstein, ont fait campagne contre ce projet de loi** estimant qu'il remettait en cause la liberté d'expression aux États Unis. C'est du moins ce que nous disait Haaretz dans un article du 19 décembre dernier. Cette prise de position a pu jouer dans le résultat final.

<https://www.haaretz.com/us-news/.premium-bernie-sanders-dianne-feinstein-urge-senate-leaders-to-scrap-anti-bds-bill-1.6762918>

3 – On constate qu'il ne s'en est fallu que de 4 voix pour que le projet passe au Sénat, ce qui ne garantissait pas d'ailleurs qu'il passe à la chambre des représentants (à majorité démocrate). Ce faible écart montre qu'**il est probable qu'un tel projet sera représenté, à un moment plus opportun, jusqu'à ce qu'il finisse par passer. L'AIPAC est tenace et ses objectifs s'inscrivent dans la durée.....**

4 – On constate aussi que ce projet de loi anti-BDS, joliment intitulé : «**Loi de 2019 sur le renforcement de la sécurité américaine au Moyen-Orient**», prévoyait également des aides financières à Israël et à la Jordanie, ainsi que des mesures contre le régime du président syrien Bashar el Assad. Pour les aides financières, il s'agissait d'un montant de **38 milliards de dollars étalé sur dix ans**. Pour un pays (les USA) dont la dette fédérale atteindra les 22 000 milliards de \$ vers le 10 février prochain, c'était peut être beaucoup demander aux contribuables US sans que le retour sur investissement soit très évident.....

\*

En conclusion de ce vote inattendu, **on ne peut que reconnaître l'importance que garde la liberté d'expression, sous toutes ses formes, aux États Unis.**

Cette liberté d'expression tranche avec celle que l'on peut constater en France, du moins si l'on en croit les résultats de l'indice Libertex, argumenté, sourcé et publié sur le lien suivant :

<https://www.polemia.com/liberte-dexpression-la-france-derriere-la-russie-et-la-hongrie-indice-libertex-2018/#prettyPhoto>

On est loin de cette liberté d'expression US dans notre cher pays où la justice, fortement instrumentalisée par des politiques, sous influence/pression de lobbies pro-Israël, cherche à criminaliser toute action BDS.

Notons pour clore ce sujet BDS que, **selon Amnesty international, boycotter Israël est un droit :**

<http://www.france-palestine.org/Boycotter-Israel-est-un-droit-selon-Amnesty>

et que la FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme), en mars 2016, a tenu à réaffirmer «**le droit des personnes à participer pacifiquement et à appeler à des mesures de boycott-désinvestissement-sanctions (BDS) pour protester contre les politiques d'occupation et de discrimination du gouvernement israélien**».

Ce n'est pas ce que dit la loi française dans un pays qui s'autoproclame pourtant «pays des droits de l'homme».....